

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Le Comité spécial sur le processus de pacification en Amérique centrale recommande ce qui suit:

Généralités

1. Le Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour soutenir les cinq pays d'Amérique centrale dans leurs initiatives de paix, par les moyens que ces pays jugent utiles.
2. Le Canada devrait jouer un rôle important en mobilisant la communauté internationale — les institutions multilatérales et un large éventail de puissances intermédiaires notamment — en faveur de la paix, de la démocratie et du développement en Amérique centrale.

Vérification

3. Le Canada, à la demande officielle de la Commission exécutive d'Esquipulas II, devrait participer à un groupe technique auxiliaire pour concevoir des mécanismes de vérification et de contrôle afin de satisfaire aux exigences d'Esquipulas II en matière de sécurité.
4. Lorsque viendra le temps, après la mise sur pied d'un groupe technique auxiliaire officiel, de constituer une force de vérification selon un modèle déterminé, et que le Canada sera invité par les cinq parties à y participer, alors il faudrait acquiescer à cette demande. Le Canada devrait aussi envisager d'un oeil favorable l'éventualité de participer à des arrangements qui ne concernent que certains ou même un seul des cinq pays, à condition qu'aucun d'eux ne s'oppose officiellement à la participation du Canada.
5. En réponse aux demandes présentées au Canada par les pays centraméricains en vue d'obtenir ses conseils en matière de vérification, le gouvernement canadien devrait insister pour que toute mission se déroule dans le cadre d'un mandat clairement défini et sous l'autorité d'un organisme international responsable comme les Nations unies ou l'Organisation des États américains. En outre, le Canada devrait fortement encourager, de préférence, un grand nombre de pays à participer à une éventuelle force internationale de vérification.

Les droits de la personne et l'avancement démocratique

6. Le Canada devrait contribuer à l'efficacité des Comités de réconciliation nationale et offrir son aide aux gouvernements de la région qui la lui demandent.
7. Le Canada devrait faire plus que s'ériger en juge de l'évolution des droits de la personne et de la démocratie dans les cinq pays. Il faudrait, activement et constructivement, qu'il participe à